



Déclaration à la capa du 27/06/18.

« Je ne peux pas vous garantir que tous les collègues accéderont à la Hors-Classe »

Ces propos ne sont pas extraits de la « propagande erronée » d'un syndicat mais ont été tenus lors de la capa du 19 juin 2018 par monsieur le secrétaire SG-DRH de l'Académie de Lille (propos qui devront donc en toute rigueur figurer dans le PV.)

Chacun appréciera, à cette aune, la conformité des discours syndicaux à la réalité.

Au-delà des positions sur PPCR, que FO n'a pas signé, nous savons que les problèmes de la campagne 2018 sont singuliers car ils découlent du basculement brutal et partiel d'un système d'évaluation dans un autre.

Nous l'avons longuement expliqué dans notre précédente déclaration, sous le signe de laquelle sont placées toutes nos interventions.

Nous persistons et signons.

Nous n'avons pas renoncé à dire que les collègues exerçant en Education Prioritaire pouvaient soudain se sentir lésés par ce nouveau système.

Nous n'avons pas renoncé à pointer les problèmes de barémage qui désavantagent de façon inéquitable 180 collègues promouvables ayant 4 ans d'ancienneté théorique au 9ème et au 10ème échelon, dont 36 auraient pu être promus cette année.

Nous n'avons pas renoncé à demander une étude de l'ensemble du tableau fondée sur une compréhension claire et objective du nombre et de la hiérarchie des critères utilisés pour classer les collègues.

FO, forte de son indépendance garde sa liberté de ton et de parole au service des revendications.

Quant au nouveau tableau que nous avons à voter aujourd'hui, ces revendications, il ne les satisfait pas.

En outre, nous constatons que pour promouvoir certains collègues proches de la retraite, mais pas tous, le rectorat a retenu une méthode qui dégrade des collègues du 11ème échelon qui, non seulement ne seront pas promus cette année, mais ne le seront pas avant plusieurs années. En effet, cela n'a pu se faire sans dégrader l'avis recteur, qui sera définitif après cette capa, et aura donc un effet sur les campagnes suivantes.

Cet avis, on le voit, en tant qu'évaluation de la valeur professionnelle des professeurs, reçoit sa valeur

d'arbitraire du fait des quotas. Car, ladite valeur professionnelle de ces collègues n'a pas changé, mais l'avis porté définitivement sur celle-ci, si.

Par exemple, une collègue initialement classée au 430^{ème} rang se retrouve au 1149^{ème}. Si l'on compte qu'il lui faudra attendre 3 ans pour être enfin promue, la perte de salaire s'estime à 7000 euros brut.

Calcul qui ne tient que dans l'hypothèse où le barème utilisé cette année reste le même car la note de service du ministère ne le donne qu'à titre indicatif. Il pourra être modifié au niveau académique afin, pourquoi pas, de mieux récompenser « le mérite » comme le souhaite le ministre de « l'action et des comptes publics. »

Preuve s'il en est que la nouvelle évaluation PPCR n'apporte aucune garantie. Ne nous avait-on pas soutenu, lors des premières réunions de travail sur le sujet, qu'il n'y aurait pas de quotas ?

Pour les Congés de Formation Professionnelle, le SNFOLC constate à nouveau que le nombre de demandeurs est en diminution. Comme la plupart des certifiés demandent un congé de formation pour préparer l'agrégation, il faut s'interroger sur ce recul. Car c'est un concours qui exige un travail de préparation permettant au candidat d'approfondir la connaissance et la maîtrise de sa discipline de recrutement, démarche qui doit être encouragée par l'institution, car elle reste une condition nécessaire quant à la garantie de l'enseignement dispensé aux élèves. Nous pensons pour ce faire qu'il faut améliorer l'offre de formation à ce concours, et pas seulement en volume horaire.

La préparation proposée dans le cadre du PAF est insuffisante parce qu'elle est centralisée dans un seul centre par discipline. Pour illustrer notre propos, disons qu'un collègue certifié de Mathématiques exerçant au collège Jean Moulin de Berck devra aller suivre sa formation à Villeneuve d'Ascq et qu'un collègue de Lettres Modernes exerçant à la cité Camille Claudel de Fourmies devra aller à Arras. Dans les deux cas, la participation à une journée de formation nécessitera un trajet aller-retour d'un peu moins de 300 km. On peut comprendre, dans ces conditions, que certains y réfléchissent à deux fois.

En ce qui concerne les postes adaptés, il est difficile de tenir des propos généraux sur la souffrance au travail, tant ce dispositif nous semble répondre à des situations individuelles et des réalités humaines diverses et variées. Nous ne pouvons que revendiquer davantage de moyens pour répondre à chaque demande. Et rappeler que la première protection dans le cadre professionnel, face aux coups durs de la vie, c'est le statut, qui donne des droits et de la dignité.

Nous remercions les services pour la communication des documents.